
Ouagadougou, le 02 JUIN 2025

RETABLISSEMENT DE BOURSE D'ETUDES

**Sous réserve d'un contrôle approfondi,
l'étudiante boursière dont le nom suit, reçoit
l'accord de la CNBES pour le rétablissement
de sa bourse d'études au titre de l'année
académique 2024-2025.**



Sous réserve d'un contrôle approfondi, l'étudiante boursière dont le nom suit, reçoit l'accord de la CNBES pour le rétablissement de sa bourse d'études au titre de l'année académique 2024-2025.

N°	INE	Nom	Prénom (s)	Date de naissance	Sexe	Université d'Origine	Série du Bac /Filière d'études	Moy S 1	Moy. S 2	Moy. Gle	Niveau d'études actuelles	Etudes Envisagées	Année académique	Université d'accueil	Décision de la CNBES du 21/05/2025
1	N03511020232	OUEDRAOGO	Korotimi	10/10/2001	F	Lycée Professionnel Agricole	Agri, Agriculture	12,09	12,09	12,09	Licence 1	Environnement Foresterie	2024-2025	Institut Polytechnique Africain	Oui pour le rétablissement de la bourse pour des études en licence 1 en Environnement Foresterie au titre de l'année académique 2024-2025 et s'engager à prendre en charge la totalité des frais de formation

Arrêté la présente liste à un (01) nom.

**P/le Ministre, Président de la CNBES
P/O le Conseiller Technique**



Pr Jean Célestin KY
Chevalier de l'Ordre de l'Étalon
Chevalier de l'Ordre du Mérite